

LE CSO

CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES



CLUB HIPPIQUE DE VILVERT

Rue de la manufacture

78350 JOY EN JOSAS

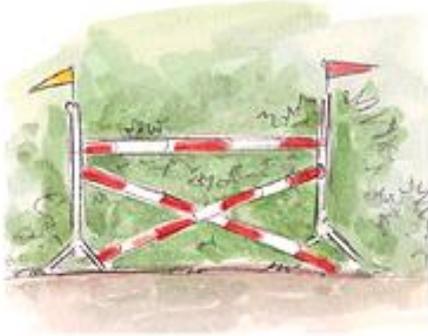
01 39 56 42 94

club.hippique.vilvert@wanadoo.fr

LE CSO

CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES

LE CSO, EN BREF :



Le saut d'obstacle consiste à enchaîner un parcours d'obstacles sans commettre de faute. Les épreuves sont destinées à démontrer chez le cheval sa franchise, sa puissance, son adresse, sa rapidité et son respect de l'obstacle et chez le concurrent, la qualité de son équitation.

HORAIRES ET TARIFS DES ENTRAÎNEMENTS :

1 cours spécifique à la discipline,
en plus du cours classique :



Reprise	TOTAL Par appel	Droit d'accès aux installations sportives	Forfait enseignement
jeudi 20h	218€	146€	72€

ENGAGEMENTS :

- Participer au cours Compétition
- Participer à une journée de stage à la Toussaint afin de valider le galop requis pour la participation de l'enfant dans la discipline
(Journée de stage offert ; seuls les droits d'exams seront à régler, de 18 à 31€ selon le Galop)



- Participer aux concours ; entre 5 et 7 dans l'année
- Participer au stage de perfectionnement :
Vacances de Noël, du jeudi 26 au dimanche 30 décembre 2019 à Lamotte Beuvron
- Participer aux Championnats de France à Lamotte Beuvron du 18 au 25 juillet 2020

Partie à
rapporter signée
à l'accueil du club

TARIFS DES SORTIES EN CONCOURS

CSO	1 Participation		2 Participations		3 Participations	
	Concours à Brimbosport	Concours à l'extérieur	Concours à Brimbosport	Concours à l'extérieur	Concours à Brimbosport	Concours à l'extérieur
Part variable (engagement)	Prix variable selon l'organisateur +20€		Prix variable selon l'organisateur +20€*2		Prix variable selon l'organisateur +20€*3	
+PART FIXE	60€	64€	75€	80€	85€	90€
<i>Droit d'accès aux installations sportives</i>	40€	/€	50€	/€	57€	/€
<i>Forfait enseignement</i>	20€	64€	25€	80€	28€	90€

CALENDRIER DES CONCOURS :

Voici la 1^{ère} partie, sous réserve de modifications
(Un second calendrier vous sera communiqué début 2020)

 Le 17/11 : La Carrière De la Vallée (LCV)
 Le 28/12 : Lamotte Beuvron

CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A Lamotte Beuvron, du 18 au 25 juillet 2020. Prévoir environ 550€
(Non compris trajet, hébergement et nourriture des cavaliers)

MATERIEL :

* A confirmer avec le coach

Cavalier	Cheval	Transport et soins
Bombe + Bottes Toque du club Pantalon Polo du club	Tapis du club Guêtres + protèges boulets Stable Boots Martingale à anneaux*	Matériel de pansage Peigne* et ciseaux courbes*

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance du présent document et en accepte l'intégralité.

Je m'engage donc à inscrire mon fils/ma fille en cours compétition CSO pour l'année 2019/2020.

Le

Signature

CONTRAT CONCOURS

A DESTINATION DES PARENTS DE CAVALIERS MINEURS ET DES CAVALIERS MAJEURS

Je m'engage à :

1. Fournir les pièces administratives, à l'accueil, ou par mail club.hippique.vilvert@wanadoo.fr :
 - + Fiche de pension complète et contrat signé joint => avant le dimanche 29 septembre 2019
 - + Certificat médical et autorisation parentale joint => avant le dimanche 29 septembre 2019
 2. Inscrire mon enfant pour l'année, sauf blessure ou déménagement et **sur une seule discipline**.
 3. Participer :
 - + A tous les entraînements et concours ;
 - + Au stage de préparation : Vacances de Noël, du jeudi 26 au dimanche 30 décembre 2019 à Lamotte Beuvron
 - + Et aux Championnats de France à Lamotte Beuvron du 18 au 25 juillet 2020
- Aucun désistement ne sera possible sauf cas de force majeure. Dans ce cas il convient de prévenir l'accueil, par écrit ou mail uniquement, au moins **10 jours ouvrés avant le concours**. Aucune information transmise à l'oral ou au moniteur ne sera prise en compte. A défaut les frais engagés ne pourront être remboursés.
4. Etre disponible pour être / emmener mon enfant sur les lieux de concours, les dimanches, parfois très tôt. Mais aussi la veille du concours pour la préparation des poneys et du camion, ainsi qu'au débarquement le soir du concours. Un planning de concours est donné en début d'année pour les concours jusqu'à Décembre, puis un second planning de Janvier aux Championnats de France. Les dates sont données sous réserve de modification.
 5. Me libérer de mes obligations, moi ou une personne de confiance, début Juillet 2020 pour permettre la participation de mon enfant aux Championnats de France.
Le club se réserve le droit de modifier les épreuves initialement prévues en fonction des qualifications et des compétences individuelles et collectives.
 6. Solder les concours au plus tard une semaine avant leur date. Tout concours non soldé bloquera les engagements suivants.
 7. Avoir le Galop minimum requis pour la pratique de la discipline ; au besoin en le passant sur une des journées proposées aux vacances de la Toussaint.
 8. M'engage à participer aux compétitions organisées par la FFE uniquement sous les couleurs Brimbo-Sport pour l'année 2019-2020.

Enfin j'adhère au projet sportif du club, et plus largement celui de la FFE. J'encourage mon équipe ou celle de mon enfant et mon club, et diffuse des valeurs positives.

Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance du présent document et en accepter l'intégralité. Je m'engage donc à inscrire mon fils/ma filleen cours compétition de CSO pour l'année 2019/2020

Signature des parents